



**Lettre circulaire aux orthopédistes  
2023/03**

**Nos données de contact:** voir à la fin de cette circulaire  
**Nos références:** 1270/OMZ-CIRC/Ortho-2023-3F

**Bruxelles, le 11 juillet 2023**

**Objet :**

- 1. Articles 27, 29 et 31 de la nomenclature - Liste des produits admis au remboursement – Nouveau module de recherche;**
- 2. Articles 27, 29 et 31 de la nomenclature - Liste des produits admis au remboursement – modification des codes d'identification;**
- 3. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Articles 27, 29 et 31 de la nomenclature - Liste des produits admis au remboursement – Nouveau module de recherche;**

Le 1<sup>er</sup> mai 2023, l'INAMI a lancé une nouvelle application CT MEDDEV pour gérer les listes des produits admis au remboursement pour les technologues orthopédiques (bandagistes/orthopédistes) et les audiciens. Ceci a un impact sur les listes suivantes :

- matériel d'incontinence
- matériel de stomie
- prothèses mammaires externes
- bas élastiques thérapeutiques pour la jambe
- gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques
- appareils auditifs
- genoux hydrauliques et mécatroniques dans le cadre de prothèses externes

Ces listes sont actuellement publiées sous forme de fichiers PDF et/ou txt que l'on peut trouver sur notre site web aux pages suivantes :

- [www.inami.be](http://www.inami.be) > Professionnels > Bandagistes > Listes des produits de bandagisterie remboursables
- [www.inami.be](http://www.inami.be) > Professionnels > Orthopédistes > Listes des produits d'orthopédie remboursables
- [www.inami.be](http://www.inami.be) > Professionnels > Audiciens > Listes des appareils auditifs remboursables

Annexe(s): 1

Avenue Galilée 05/01 B-1210 Bruxelles

**Heures d'ouverture des bureaux :** de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

L'application CT MEDDEV se compose de 2 modules : un module de demande pour les distributeurs/fabricants pour inscrire leurs produits sur les listes et un module de recherche pour tous les autres acteurs pour consulter les listes.

Vous pouvez retrouver ce module de recherche public CT MEDDEV sur le site de l'INAMI : [www.inami.be](http://www.inami.be) > Programmes web > « Module de recherche CT MEDDEV »

Le 1<sup>er</sup> août 2023, une première mise à jour de ces nouvelles listes aura également lieu dans le module de recherche CT MEDDEV avec des nouveaux produits, des modifications et des suppressions. Ces nouveaux produits sont uniquement répertoriés dans les nouvelles listes du module de recherche CT MEDDEV. Vous pouvez toujours retrouver les anciennes listes, valables jusqu'au 31 juillet 2023, sur notre site internet sur les pages mentionnées ci-dessus.

Si vous souhaitez déjà consulter ces listes dans le nouveau module de recherche CT MEDDEV, vous devez saisir une date postérieure au 1<sup>er</sup> août 2023. Sinon, aucun produit n'apparaîtra. Vous pouvez télécharger une version PDF ou une version XML de chaque consultation pour votre usage. Vous pouvez faire incorporer ces fichiers XML dans votre logiciel par votre fournisseur de logiciels ou vous pouvez les convertir en un fichier Excel. Plus d'informations à ce sujet peuvent être trouvées dans un fichier zip en bas de la page web du module de recherche CT MEDDEV.

## **2. Articles 27, 29 et 31 de la nomenclature - Liste des produits admis au remboursement – modification des codes d'identification;**

Lors de la migration des listes de ces produits vers l'application, il a été décidé de changer les codes d'identification de tous les produits de ces listes vers un nouveau format. Ce format aura la même structure que les codes identifications des autres listes, par exemple les implants, c'est-à-dire 10 chiffres + 2 check-digits au lieu de 11+1. Tous les produits sur les listes ont donc reçu un nouveau code d'identification.

Les listes de ce module de recherche entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023. Cela signifie que ces nouveaux codes d'identification doivent être utilisés sur les attestations de délivrance de ces produits avec une date au 1<sup>er</sup> août 2023 ou une date ultérieure. L'ancien code d'identification du produit doit être mentionné sur les attestations de délivrance établis avec une date de délivrance antérieure au 1<sup>er</sup> août 2023. Il n'y a pas de période de transition pendant laquelle les deux codes peuvent être utilisés indifféremment ou ensemble.

## **3. Informations pratiques**

*Notre site internet:*

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet [www.inami.be](http://www.inami.be) > Professionnels > Orthopédistes.

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : [www.inami.be](http://www.inami.be) > Programmes web > « Rechercher un dispensateur de soins ».

*Nos données de contact:*

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

**E-Mail:** [meddev@riziv-inami.fgov.be](mailto:meddev@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:** +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

...

**E-Mail:** [dossierpharma@riziv-inami.fgov.be](mailto:dossierpharma@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:** +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

\* \* \*

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickael DAUBIE  
Directeur-général des soins de santé